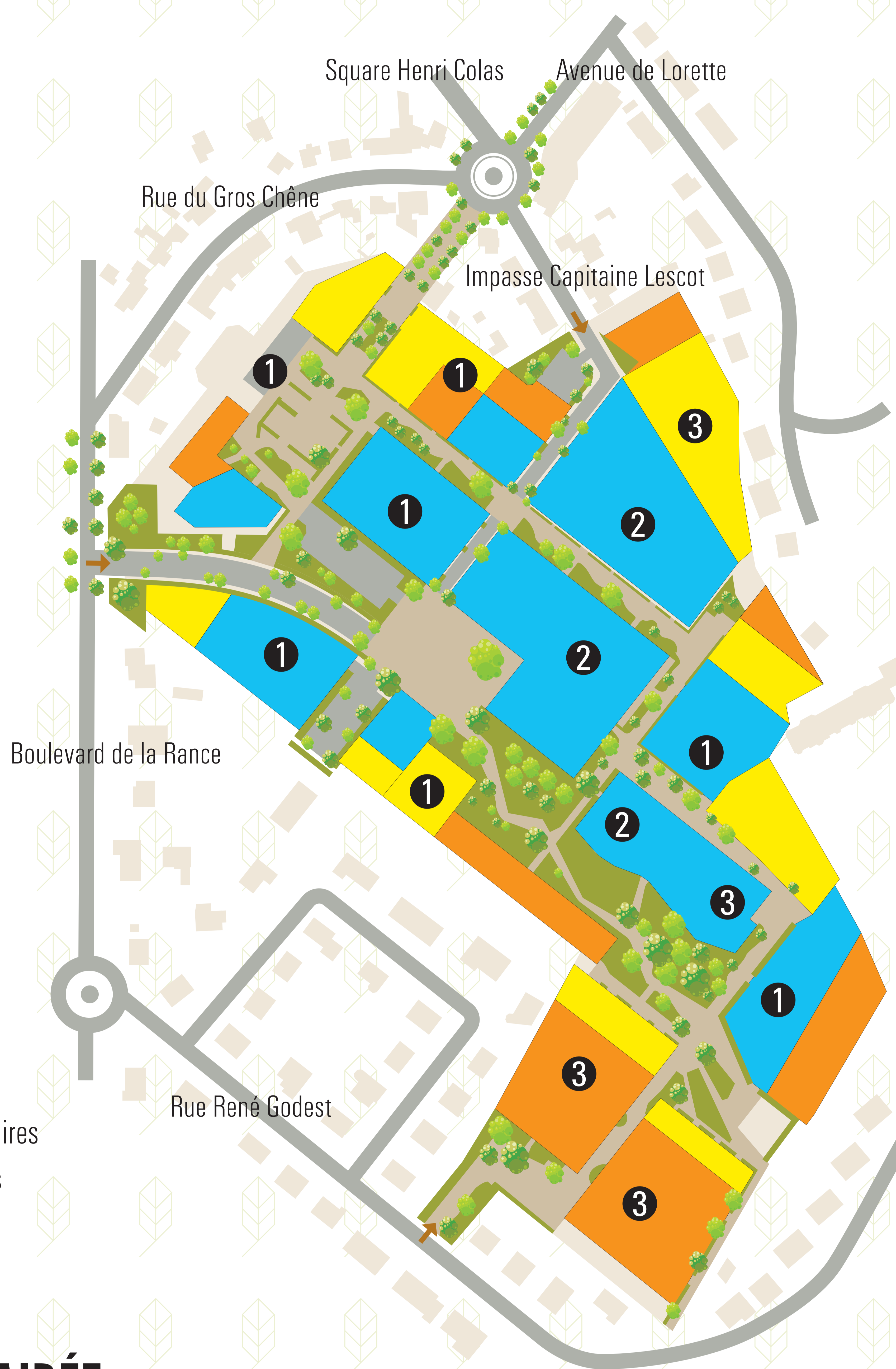


ÉCOQUARTIER DE LORETTE



- 1 Accession libre
- 2 Locatif social
- 3 Accession aidée

- Logements Collectifs
- Logements Intermédiaires
- Logements Individuels

L'ACCESSION AIDÉE

L'accession sociale à la propriété facilitée avec l'Organisme Foncier Solidaire.

Un OFS permet aux ménages modestes d'accéder à la propriété, et de créer un parc durable de logements abordables en limitant la plus-value lors de la revente.

Comment ça marche ?

L'OFS est propriétaire du terrain ; le ménage achète son logement et règle à l'organisme un faible loyer pour le sol. Le ménage est donc propriétaire de son bien et locataire du terrain. Il peut le revendre aux conditions qui ont régi son acquisition. Il bénéficie de nombreux avantages :

Prix de vente encadré

TVA réduite à 5,5% (au lieu de 20%)

Garantie de rachat

PTZ (prêt à taux zéro)

En février 2018, la Ville a décidé d'adhérer au premier OFS de Bretagne (deuxième de France), rebaptisé Foncier Coopératif malouin. Les constructeurs habilités à réaliser du logement social en sont adhérents, ainsi que des structures publiques comme Saint-Malo agglomération.

UNE PRÉSÉLECTION POUR LES LOGEMENTS LIBRES

Afin d'identifier, de faire émerger, de sélectionner des projets, la Ville de Saint-Malo a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI). La procédure permet de présélectionner les constructeurs souhaitant proposer un projet de construction, en s'assurant du respect de critères importants aux yeux de la Ville : les critères liés aux logements familiaux mais aussi l'usage de matériaux biosourcés. Parmi les nombreux constructeurs à avoir candidaté, Bati Armor, Lamotte, groupe Launay et Réalités ont été retenus pour avoir respecté au mieux les critères imposés.